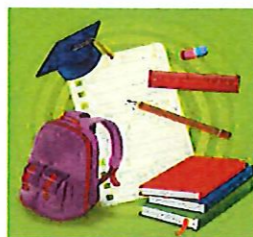


## CCAS :

Pour raisons sanitaires liées à la covid19, le repas festif des anciens n'aura pas lieu cette année. En remplacement, un panier garni sera distribué du 7 au 12 décembre aux habitants de 67 ans et plus.



## Affaires scolaires :



La cantine et la garderie de l'école sont gérées par la mairie. Les inscriptions, désinscriptions sont à effectuer auprès des secrétaires de mairie. Les menus de la cantine sont consultables sur le site internet de la commune ou sur le panneau d'affichage de l'école. Chaque collégien a reçu un masque avec sa carte de transport, chaque lycéen de la commune peut recevoir un masque auprès de la mairie.

## Ramassage scolaire :

Dans l'attente d'une mise aux normes pour les PMR\* (obligation depuis 2015) des quais de départ et d'arrivée des bus, Châteauroux-Métropole a accepté de modifier le circuit de ramassage scolaire des collégiens. À compter du 02 novembre (après les vacances de Toussaint), les collégiens prendront le bus à l'abribus devant la fontaine, ce qui les protégera des intempéries.

\* Personnes à Mobilité Réduite



## Sacs poubelles

La distribution des sacs d'ordures ménagères aura lieu fin d'année 2020.



## Déchetteries :

Vos déchets verts uniquement peuvent toujours être déposés rue des Aubiers à Diors. Une colonne à verres et un box de récupération des vêtements sont aussi présents.

Pour toutes les autres catégories de déchets, la déchetterie de Montierchaume est la plus proche. Celle de Châteauroux comporte néanmoins des horaires d'ouverture plus larges.  
Déchetterie de Montierchaume : 06 08 62 27 26  
Déchetterie de Châteauroux : 02 54 27 91 22

## Rappel des gestes barrières :

Des mesures ont été mises en place :  
- diminution de la capacité d'accueil de la salle des fêtes.  
- chemin d'accès et consignes spécifiques pour l'école.



## Calendrier et infos :



## École de la Rochefoucauld :

\* Élections des représentants des parents d'élèves :  
Vendredi 9 octobre de 13h00 à 17h00.

**Privilégiez le vote par correspondance** en déposant vos enveloppes dans la boîte aux lettres de l'école ou dans les cartables de vos enfants.

\* Le marché de Noël étant annulé, les objets réalisés par les enfants seront vendus directement aux familles qui le souhaitent.

\* fête de Noël : Elle aura lieu le vendredi 18 décembre dans les locaux de l'école sans la présence des parents (crise sanitaire oblige). Mais le Père Noël a malgré tout confirmé qu'il sera présent...



## Comité des fêtes :

Téléthon : 27 novembre 16h45 lacher de ballons (parking de la SdF)

28 novembre de 8h00 à 10h30 distribution de croissants.

Nouveauté 2020 : les personnes pourront, après réservation, venir chercher leurs croissants à la salle des associations.

Pour raisons sanitaires, le dîner-spectacle du 10 octobre et le marché de Noël du 29 novembre sont annulés.

## Tennis Club de Diors :

Tournoi Multichance du 22 au 31 octobre pour garçons et filles de 11 à 18 ans.

Tournoi Multichance des 14 et 15 novembre pour Messieurs 4ème série.

Championnat par équipe séniors : 4 équipes engagées (2 féminines et 2 masculines).

Coupe de l'Indre 4ème et 3ème série : 8 équipes engagées (4 féminines et 4 masculines).

Le Père Noël viendra au club-house le mercredi 16 décembre.



## Club Pétanque de Diors :

Le 11 octobre à 14h00, le club organise au boulo-drome de Châteauroux (faute de place à Diors), une journée de championnat UFOLEP. Vous pouvez venir encourager les équipes diorsaises (avec votre masque).

## Diors Football Club :

Rencontres à domicile de l'équipe première (régionale 2, poule B) à 19h00 :  
24/10 : St Jean Le Blanc ; 14/11 : Ouest Tourangeau ;  
5/12 : St Douichard ; 16/01 : Sully/Loire.



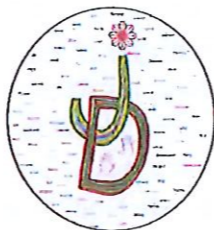


## Anciens Combattants, Souvenir Français :

Cérémonie du 11 novembre : en attente d'autorisation préfectorale.

## Jeunesse Diorsaise :

En raison des mesures sanitaires, la soirée d'Halloween est annulée.  
L'assemblée générale aura lieu en novembre. La date sera précisée par voie de presse, sur notre page Facebook (jeunesse diorsaise) et les supports de communication de la mairie,  
Mail : [jdiorsaise@gmail.com](mailto:jdiorsaise@gmail.com)



## Familles Rurales :



Gym douce : lundi de 19h15 à 20h15 (06 81 74 52 72)  
Gym volontaire: mardi et jeudi de 20h00 à 21h00 (06 86 05 19 74)  
Marche : mardi à 14h15 parking de la salle des fêtes (07 85 64 09 12)  
Service maintien à domicile : 06 81 74 52 72



Démoussage  
et traitement  
de la toiture de  
la Chapelle

Les travaux  
sur la commune  
commencent...



Élagage  
et abattage  
d'arbres

# Diors

## La feuille de chou Diorsaise

Octobre, novembre, décembre 2020

### L'édito du Maire

Depuis trois mois à la tête de l'équipe municipale, je tenais une nouvelle fois à remercier les Diorsais pour leurs votes.  
L'ensemble des élus, regroupés au sein du Conseil Municipal, souhaite vivement communiquer avec vous.  
La crise sanitaire que nous vivons actuellement, ne nous permet guère d'aller à votre contact.  
Aussi, en attendant ce moment, nous avons décidé de vous faire parvenir tous les trimestres la « feuille de chou diorsaise », où il est noté les infos pratiques de la commune ainsi que les événements associatifs à venir.  
Bonne lecture.

### Sommaire :

- \* L'édito du Maire
- \* Votre commune sur le Web
- \* Vos contacts avec la commune
- \* Bibliothèque
- \* Stationnement
- \* CCAS
- \* Scolaire
- \* Poubelles
- \* Déchetteries
- \* Gestes barrières
- \* Calendrier et infos



Votre commune en quelques clics :  
La municipalité communique avec vous par les biais suivants :  
Site internet : <http://www.commune-diors.fr>  
[Http://www.facebook.com/communedediors](http://www.facebook.com/communedediors)

Contacts :  
Mairie: 02 54 26 01 61  
Ouverture : lundi, mardi, vendredi de 13h30 à 17h00  
Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
Fermée le jeudi



Permanence des élus :  
Samedi de 9h30 à 11h30  
Maire : 06 71 43 60 69  
Adjoints : 06 33 57 51 01



N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions à l'aide de ces moyens.

### Bibliothèque

(place Mis et Thiennot)  
Réouverture à partir du 4 novembre le mercredi de 16h00 à 18h00.



### Info stationnement



Lors d'événements sportifs et culturels, la mairie vous demande de respecter les emplacements de stationnement sur le parking de la salle des fêtes sans utiliser les pelouses. En cas d'affluence, le terrain de pétanque peut, exceptionnellement, être utilisé, ainsi que le parking près du city-stade. Sur les trottoirs, laissez la place pour les piétons. D'éventuels secours doivent avoir accès aux différents bâtiments et stades.